

A Neuchâtel et dans la région

La visite du président Mitterrand : des mois et des mois de préparation

La Suisse accueille cette semaine, on le sait, le président de la République française, M. François Mitterrand, pour une visite d'Etat. Deux jours d'entretiens et de visites qui ont nécessité des mois de préparation. Au plan diplomatique bien sûr, mais aussi pratique. Et dans ce domaine, les maîtres d'œuvre de cette machine qui devra être huilée jusque dans ses moindres rouages sont les chefs des protocoles suisse et français et les ambassadeurs des deux pays.

Schématiquement, l'organisation de toute visite d'Etat en Suisse peut se diviser en quatre phases. Celle des contacts préparatoires tout d'abord. Elle s'achève avec l'expression par un chef d'Etat étranger de son désir de se rendre en Suisse. Deuxième étape: le Conseil fédéral annonce officiellement le principe de la visite. Viennent ensuite le choix des dates du voyage et l'élaboration du programme.

C'est devant le conseiller fédéral Pierre Aubert, en novembre 1981 à Paris, que le président de la République française a émis le vœu de venir en Suisse. Au printemps 82, le Conseil fédéral faisait savoir que M. Mitterrand se rendrait en Suisse et que les dates restaient à fixer par les voies diplomatiques. Pour l'ambassadeur de Suisse à Paris, M. François de Ziegler, ce communiqué a marqué le début de la préparation psychologique et politique de la visite, un moment où le rôle de notre ambassade est très important, puisque c'est elle qui transmet à la diplomatie française propositions et souhaits du Conseil fédéral.

LA VALSE DES AGENDAS

Le communiqué du Conseil fédéral a également ouvert la valse des agendas. Pendant des mois et des mois, l'ambassade de Suisse et le ministère français des affaires

étrangères ont échangé propositions et contre-propositions susceptibles de satisfaire à la fois un président dont les obligations et les déplacements sont innombrables et un gouvernement collégial qui doit recevoir son hôte «in corpore».

En janvier 1983, nouveau communiqué officiel. Le cadre du voyage est fixé: il se déroulera du 14 au 16 avril. «C'est à ce moment que le compte à rebours a commencé, tout s'est ensuite accéléré», constate M. de Ziegler. Les premiers ordres du jour, les premiers itinéraires ont été élaborés et peu à peu, avec le passage à l'organisation pratique de la visite, le centre de préparation s'est déplacé de Paris à Berne.

UN ÉTAT-MAJOR RODÉ

Dans la ville fédérale, un état-major de 5 personnes est réuni autour du chef du protocole, l'ambassadeur Hansjakob Kaufmann, qui a déjà préparé cinq visites d'Etat au cours de sa carrière: celles du roi d'Espagne, de la reine d'Angleterre, du président italien Pertini, du président autrichien Kirschschräger et du président allemand Carstens. Il comprend, outre un proche collaborateur de l'ambassadeur, un représentant de la police fédérale, chargé des questions de sécurité et du trafic, un médecin du département militaire fédéral,

responsable de l'infrastructure médicale, un fonctionnaire de l'Office fédéral des transports, qui organise les déplacements et un représentant des constructions fédérales. Son domaine: tout ce qui a trait à la décoration.

UNE ÉTAPE OBLIGÉE

Une visite d'Etat en Suisse commence traditionnellement par une journée «bernoise». Elle est consacrée à la réception officielle et aux entretiens politiques. Les journées suivantes — une seule pour le président de la République française — permettent à l'hôte de la Suisse de découvrir d'autres régions de la Confédération. Une étape obligée, celle faite dans le canton d'origine du président de la Confédération. M. Mitterrand ira donc à Neuchâtel. (ATS).

Naissances

Monsieur et Madame Claude SCHLAEPFER et Sarah ont la joie d'annoncer la naissance de

Gian

10 avril 1983

Violaweg 71/12
4303 Kaiseraugst (AG)

113380-177

Suzanne et Etienne RIVIER-GIRARD ont la grande joie d'annoncer la naissance de leur fils

Eric

le 12 avril 1983

Maternité Condémnes 20
Pourtalès 2525 Le Landeron

113382-177

Etat civil de Neuchâtel

Naissances. — 8. Piccini, Christopher-Anthony-Davis, fils d'Alvaro-Renato-Roberto, Neuchâtel, et de Chantal-Tania-Michèle, née Digier; Garin, Flavien, fils de Marcelin Auxence, Rochefort, et de Simone-Georgette, née Québatte; 9. Rétornaz, Marie-Aline, fille de Pierre-Alain, Neuchâtel, et de Lucienne-Marceline, née Flaig; Rétornaz, Emilie, fille de Pierre-Alain, Neuchâtel, et de Lucienne-Marceline, née Flaig; Amstutz, Pascal, fils d'Albert, Les Verrières, et de Germaine-Yvonne, née Leuba; Bastürk, Björn-Eric, fils d'Abdurahman Naci, Hauterive, et de Karen-Cécile, née Eriksen.

Mariage célébré. — 8. Katz, Hervé-Michel, Fontaines, et Veuve, Fabienne, Neuchâtel.

Décès. — 8. Weber, Louise-Lucie-Hortense, née en 1897, Neuchâtel, célibataire.

athlétisme

L'ANA lance un « championnat neuchâtelois des courses hors stade »

Depuis de nombreuses années déjà, une vingtaine de courses hors stade sont organisées par des groupements du canton dont quelques-uns affiliés à l'Association neuchâteloise d'athlétisme. La Coupe neuchâteloise de cross-country de l'ANA a tenté de rallier bon nombre de coureurs dits «populaires», sans grand succès à vrai dire. C'est ainsi que quelques bons populaires ne pouvaient pas vraiment rivaliser avec les licenciés, et que la catégorie «Populaires» précisément n'était pas représentative de l'engouement pour la course à pied au canton. Finalement, sur la demande de plusieurs coureurs, l'ANA a décidé de mettre sur pied en 1983 un Championnat neuchâtelois des courses hors stade.

OUVERT À TOUS

Ce championnat est ouvert à tous les coureurs domiciliés dans le canton de Neuchâtel, licenciés ou non comme le stipule l'article 1 du projet de règlement. Il s'étendra sur l'année civile (article 2), ce qui représente une importante innovation par rapport à la Coupe neuchâteloise. Autres innovations retentissantes: «le classement sera établi dans les catégories hommes et femmes sans distinction de l'âge» (article 3); «les courses seront classées en trois catégories, 1, 2 et 3» (article 4). C'est ainsi que l'on trouvera dans la première catégorie: le cross national du CEP, le championnat cantonal, mais aussi Cressier-Chaumont, Chaumont-Chasseral-Chaumont, les 10 km de Neuchâtel, le Tour du Val-de-Ruz (classement général final) et le Saut-du-Doubs la Ferme Modèle. Citons parmi celles de la 2^{ème} catégorie: le cross des Fourches, celui de Fontainemelon, les Tours de Corcelles et de Cortaillod, la course Charles le Téméraire, alors que dans la 3^{ème} figurent les Tours de Peseux et de Cressier, les cross de Marin et de Boudevilliers, entre autres...

ATTRIBUTION DES POINTS

«Afin de ne pas trop favoriser les coureurs licenciés et de ne pas trop pénaliser les anciens, nous attribuons les points de participation selon le barème suivant: pour les populaires jusqu'à 32 ans, 7 points dans les courses de la catégorie 1, 5 dans celles de la catégorie 2 et 3 pour celles de la 3^{ème}; pour les seniors (33 à 39 ans) respectivement 9, 7 et 5 points; pour les vétérans I (40 à 44 ans) 11, 9 et 7 pts; pour les vétérans II (45 à 49 ans), 13, 11 et 9; pour les vétérans III (50 à 54 ans), 15, 13 et 11 pts; pour les vétérans IV (55 à 59 ans), 17, 15 et 13 pts; enfin pour les vétérans V (60 ans et plus), 20, 17 et 15 pts». Avouons que cha-

COMMUNIQUÉ

Pour la deuxième fois à Neuchâtel Grand festival AUDI/VW

«Atout AUDI/VW» telle est la devise des agents V.A.G. Pierre Senn, garage Hirondelle, Neuchâtel et J.F. Bühler, garage de Bellevaux, Neuchâtel. Ils présenteront, au PARNESPO NEUCHÂTEL, vendredi, samedi et dimanche, l'ensemble du programme voitures neuves AUDI/VW avec les nouveautés VW Polo Coupé, VW Golf Royal, AUDI 80 Quattro, AUDI 100 (voiture de l'année), Utilitaire VW avec moteur refroidi par eau et Porsche 911 SC cabriolet.

Chaque visiteur aura la possibilité de prendre part à une grande loterie. Il y a à gagner chaque jour soit un voyage en avion à Wolfsbourg et visite des Usines VW, soit un week-end pour 2 personnes, à Müren. Le gagnant du week-end peut participer au troisième championnat de yass AUDI/VW (le roi du yass emportera une VW JETTA GL toute neuve).

acun y trouve bien son compte! Après l'article 5 ci-dessus, l'on arrive à l'attribution des points dans chaque catégorie aux rangs cette fois-ci: les 1^{ères} des courses de la 1^{ère} catégorie seront gratifiées de 50 points, les 2^{èmes} de 45 pts, les 3^{èmes} de 42 pts, les 4^{èmes} de 41, etc.; en catégorie 2, les vainqueurs ajouteront 40 points à leur capital, les 2^{èmes} 35, les 3^{èmes} 32, les 4^{èmes} 31, etc.; enfin, en 3^{ème} catégorie: 25 points aux premiers, 23 aux 2^{èmes}, 22 aux 3^{èmes}, etc. (article 6).

CLASSEMENTS FINALS

Ils seront établis autant chez les dames que chez les messieurs «sur la base des douze meilleurs résultats. Cependant, seuls 5 résultats par catégorie peuvent être pris en considération, par exemple 5 résultats de la catégorie 1, 4 résultats de la catégorie 2 et 3 résultats de la catégorie 3. Les points de participation (cf. article 5) seront ajoutés aux «points rang» selon le même critère» (article 8). Par souci d'objectivité, chaque coureur sera invité à donner son avis sur le critère de répartition des courses dans les trois catégories. «Pour la répartition des courses dans le championnat 1984, il sera tenu compte de leurs desiderata» (article 9).

EFFET RÉTROACTIF

Au sens de l'article 10, «ce règlement est entré provisoirement en vigueur lors du championnat neuchâtelois 1983 et lors des «coupes du Vignoble» 2 et 3». A partir de là, deux classements pourraient donc être établis... Pour l'heure, la balle est dans le camp des organisateurs dont la collaboration est sollicitée par l'ANA sous la forme de deux listes de résultats en tout et pour tout! Et l'ANA de les assurer de son concours quant à l'information au public en général, à ses coureurs en particulier. On espère également qu'à la fin de cette année-ci, les meilleurs et les plus assidus soient récompensés. A ce propos, signalons que les coupes de notre journal, en jeu lors de la «Coupe neuchâteloise», s'adresseront évidemment dorénavant aux vainqueurs de ce «Championnat neuchâtelois des courses hors stade», auquel d'ores et déjà nous souhaitons une vie longue et débordante! A.F.

NEUCHÂTEL

Blessée par une voiture

Hier vers 18 h, au volant d'une voiture, M^{me} I. J., de Neuchâtel, circulait rue du Clos-de-Serrières en direction ouest. A la hauteur de l'immeuble N° 20, avec la portière droite de sa voiture elle a heurté la jeune Lucie Petese, de Neuchâtel, qui s'était engagée sur le passage de sécurité du nord au sud sans prendre les précautions nécessaires. Blessée, la jeune fille a été transportée à l'hôpital de la Providence. Elle souffre de plaies au visage.

Fillette blessée

Hier à 18 h, au volant d'une voiture, M. J.-P. P., de Neuchâtel, circulait rue des Sablons en direction de Peseux. A la hauteur du N° 12 il s'est trouvé en présence de la jeune Béatrice Vincent, de Neuchâtel, qui à la suite d'une bousculade avec des camarades de jeu, s'était trouvée sur la chaussée. L'avant droit de la voiture a heurté la jambe gauche de la jeune fille. Superficiellement blessée elle a été transportée à l'hôpital de la Providence.

AVIS MORTUAIRES

Réception des ordres: jusqu'à 22 h.00

J'ai la vie éternelle.

Mademoiselle Marguerite Piatti; Monsieur et Madame Jacques Bonny et famille; ainsi que les amis et connaissances ont le regret de faire part du décès de

Mademoiselle

Mercédès PIATTI

leur chère sœur et amie, enlevée à leur tendre affection, dans sa 76^{ème} année.

2000 Neuchâtel, le 12 avril 1983.
(Rue des Fahys 77)

Tu seras sauvée, toi et ta famille.

L'incinération aura lieu jeudi 14 avril. Culte à la chapelle du crématoire, à 14 heures.

Domicile mortuaire: pavillon du cimetière de Beauregard.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part
114880-178

IN MEMORIAM

Henri MEYER

déjà 13 années que tu as été tué si cruellement. Ton souvenir restera toujours dans nos cœurs.

Repose en paix
Ta maman et frères

114731-178

REMERCIEMENTS

Les nièces de

Mademoiselle

Valentine GUYE

très touchées des nombreuses marques d'affection et des témoignages de sympathie reçus pendant ces jours de deuil expriment leur reconnaissance et leurs très sincères remerciements qui vont tout particulièrement aux médecins et au personnel soignant de l'hôpital de Landeyeux dont l'amabilité et la compréhension ont été admirables et avaient redonné confiance et espoir à leur chère tante.

Bülach ZH et Neuchâtel, avril 1983.

111478-179

Très sensible aux nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors de son deuil, la famille de

Monsieur

Robert DESSAULES

remercie tous ceux qui par leur présence, leurs envois de fleurs, leurs messages et leurs dons à l'hôpital de Landeyeux, ont pris part à sa peine. Elle leur exprime ses sentiments de profonde reconnaissance.

Neuchâtel et Villiers, avril 1983.

113074-179

La famille de

Monsieur

Carlo PELLEGRINI

profondément touchée des nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors de sa douloureuse épreuve, remercie très sincèrement les personnes qui l'ont entourée de leur présence, leurs dons de messe, leurs envois de couronnes, de fleurs et leurs messages de condoléance. Elle les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Boudry, avril 1983.

115532-179

AVIS MORTUAIRES

Réception des ordres: jusqu'à 22 h.00

Parle à la terre, et elle t'instruira.
Job. 12:8

Monsieur et Madame Edmond de Stoutz;
Le docteur et Madame Alain Daulte; Monsieur et Madame Jean-François de Chambrier;
Monsieur et Madame Hubert de Vries et leurs enfants;
Monsieur Louis de Stoutz;
Monsieur Jean-Philippe Daulte; Mademoiselle Isabelle Daulte; Jacques, Caroline, Alexandre et Frédéric de Chambrier;
Madame Jacques de Chambrier; Madame Thérèse de Chambrier; Madame Pierre de Chambrier et ses enfants;

Monsieur et Madame Eric de Montmolin, leurs enfants et petits-enfants;

Les familles de Chambrier, de Pourtalès, de Perregaux et de Meuron, ont l'honneur de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

Alexandre de CHAMBRIER

leur cher père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, neveu et cousin, que Dieu a rappelé à Lui le 11 avril 1983, dans sa 85^{ème} année.

Je suis le cep, vous êtes les sarments.

Jean 15:5

L'ensevelissement aura lieu en l'église de Bevaix, le vendredi 15 avril 1983, à 15 heures.

Les honneurs seront rendus à l'issue de la cérémonie religieuse.

Domicile mortuaire: château de Bevaix (Neuchâtel). Prière de ne pas faire de visites.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part
113075-178

Les autorités communales de Bevaix ont le regret de faire part du décès de

Monsieur

Alexandre de CHAMBRIER

ancien président du Conseil communal, père de Monsieur Jean-François de Chambrier, membre du Conseil général.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

113078-178

Le parti libéral PPN à Bevaix a le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

Alexandre de CHAMBRIER

ancien président de commune et conseiller communal; père de M. Jean-François de Chambrier, conseiller général.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

113376-178

Le Parti libéral-PPN du district de Boudry a le pénible devoir d'annoncer le décès de

Monsieur

Alexandre de CHAMBRIER

père de M. Jean-François de Chambrier, membre du bureau du district.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

113376-178

La Caisse de retraite paritaire des métiers de la construction a le regret d'informer ses membres du décès de

Monsieur

Georges VERNEZ

membre du conseil et ancien président.

Ses collègues garderont de lui un excellent souvenir.

113379-178

L'Association des serruriers de Neuchâtel a le regret de faire part du décès de

Monsieur

Henri DECKER

beau-père de Monsieur P.-H. Fehr membre dévoué de son comité.

114788-178

La direction et le personnel de l'usine Decker SA à Neuchâtel ont le regret de faire part du décès de

Monsieur

Henri DECKER

leur cher ancien directeur et patron.

114620-178

Le Conseil d'administration de l'usine Decker SA à Neuchâtel a le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Henri DECKER

administrateur.

114619-178

AVIS MORTUAIRES

Réception des ordres: jusqu'à 22 h.00

Ma grâce te suffit.

2 Cor. 12:9

L'amour de Dieu n'a pas de fin.

Monsieur Jules Schori-Gloor, La Neuveville;

Monsieur et Madame Marcel Schori-Gantenbein, La Neuveville et leurs enfants;

Monsieur et Madame John Schori-Ferrat, La Neuveville, leurs enfants et petits-enfants;

Monsieur et Madame Daniel Schori-Pottmann, Schönenberg ZH et leurs enfants;

Monsieur et Madame Adolf Gloor-Lüscher, Seon, leurs enfants et petits-enfants;

Monsieur et Madame Hans Gloor-Suter, Seon, leur fils et petit-fils;

Monsieur et Madame Otto Gloor-Gloor, Seon, leurs enfants et petits-enfants;

Monsieur et Madame Willy Gloor-Peter, Meisterschwanden, leurs enfants et petits-enfants;

Madame et Monsieur Elsi Lüscher-Gloor, Seon;

Monsieur et Madame Ernst Gloor-Hunziker, Hunzenschwil et leurs enfants;

Madame Germaine, Thévot-Schori, Chabrey, ses enfants et petits-enfants; ainsi que les familles parentes, alliées et amies.

ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame

Lina SCHORI

née GLOOR

leur bien-aimée épouse, maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur, belle-sœur, marraine, tante et amie, qui s'est endormie paisiblement dans sa 85^{ème} année.

La Neuveville, le 11 avril 1983

Grand-Rue 13

L'ensevelissement aura lieu jeudi, le 14 avril 1983.

Culte à la Blanche Eglise de La Neuveville, à 14 heures.

Domicile mortuaire: Chapelle Mon Repos, où le corps est déposé.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part
114871-178

Heureux ceux qui procurent la paix.
Matt. 5:9.

Madame Henri Decker, à Neuchâtel; Monsieur le docteur et Madame W. Kalt-Decker, à Zurich;

Monsieur et Madame P.-H. Fehr-Decker, à Neuchâtel;

Mademoiselle Ariane Fehr, à Genève;

Monsieur le docteur et Madame P. Strub-Fehr et leurs filles Rebecca, Fabienne et Nadine, à Kindhausen (AG);

Madame Mirella Melchior, à Neuchâtel.

ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur

Henri DECKER

industriel

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, cousin et ami, que Dieu a repris à Lui, dans sa 95^{ème} année.

2000 Neuchâtel, le 10 avril 1983.
(Beaux-Arts 22.)

Mon âme, bénis l'Eternel. Et n'oublie aucun de ses bienfaits.
Ps. 103:2.

L'incinération aura lieu mercredi 13 avril.

Culte à la chapelle du crématoire, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.
114618-178